



DISPOSITIF D'AIDE A LA RELANCE ECONOMIQUE

REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Objectifs	Soutenir financièrement les très petites entreprises les plus touchées par les conséquences économiques engendrées par la crise sanitaire du COVID-19 n'ayant pu prétendre à aucun dispositif Etat et/ou Région Nouvelle-Aquitaine pendant la période de mars à mai 2020
Nom du dispositif	AIDE A LA RELANCE ECONOMIQUE – COVID-19
Zone éligible	Le territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais
Organisme porteur du dispositif	Communauté de Communes du Rouillacais
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprise située sur le territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais, ✓ Entreprise artisanale, commerciale, de commerce de détail ou de services, activité sédentaire ou non sédentaire, de moins de 10 salariés, inscrite au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 € HT (par entreprise et non par établissement), ✓ Entreprise en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ✓ Entreprise ayant subi une perte équivalente à au moins 30 % du chiffre d'affaires sur la période de mars à mai 2020 par rapport à la période de mars à mai 2019 ✓ Entreprise n'ayant pu prétendre à aucune aide financière de l'ETAT et ou de la Région Nouvelle-Aquitaine
Calcul et plafond de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aide unique plafonnée à 1000€ au regard de la situation au cas par cas de chaque entreprise
Procédure d'instruction et d'attribution de l'aide	<ol style="list-style-type: none"> 1. Retirer, compléter, constituer et déposer un dossier complet de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Rouillacais 2. Instruction du dossier par la CdC 3. Présentation de la demande en Comité de sélection. La décision d'attribution de subvention précise le montant accordé. 4. Le paiement de la subvention interviendra : <ul style="list-style-type: none"> – En une seule fois, – Sur présentation des pièces justificatives nécessaires
Régimes d'aide	Selon l'article L1511-2 du CGCT et après conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine
Contact	Marion PELRAS – chargeedemission@ccrouillacais.fr / 05.45.96.99.46